



Published on *Ville de Louvres* (<http://www.ville-louvres.fr>)

[Accueil](#) > [Baptême civil ou républicain](#)

À qui s'adresser ?

Mairie du domicile

Comment procéder ?

Le baptême civil n'a aucune valeur juridique. Il n'est régi par aucun texte de loi. Les maires ne sont pas tenus de le célébrer. La valeur du baptême républicain a surtout une valeur symbolique. L'engagement des parrains et marraines est moral. Pour les désigner tuteurs en cas de décès, il convient de s'adresser à un notaire.

Pour aller plus loin

Toutes les informations sur le baptême républicain sur [Service-public.fr](http://www.service-public.fr) ^[1]

Source URL (modified on 21/09/2017 - 14:33): <http://www.ville-louvres.fr/article/bapteme-civil-ou-republicain>

Liens

[1] <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1507.xhtml>